

GUIDE DU PORTEUR DE PROJET



L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.



Renforcer la résilience du territoire et garantir un cadre de vie propice au bien-être de ses habitants

➤ 2023-2027

Programme
européen

LEADER

du Pays Loire Touraine

EQUIPE LEADER

Sophie LAINÉ, Animatrice Leader

Patricia BEAUPIED, Gestionnaire Leader

leader@paysloiretouraine.fr

02 47 57 30 83

Pays Loire
Touraine

PAYS LOIRE TOURAINE

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

Dans ce guide vous trouverez :

<u>INFOS GÉNÉRALES SUR LE PROGRAMME LEADER</u>	----->	p.2
<u>STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS</u>	----->	p.3 à 10
<u>MODALITÉS DE L'AIDE LEADER</u>	----->	p.11
<u>CIRCUIT DE GESTION D'UN DOSSIER LEADER</u>	----->	p.12
<u>PROCÉDURE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE LEADER</u>	----->	p.13 à 14



POUR TOUTE QUESTION, contactez l'équipe Leader :

Sophie LAINÉ, Animatrice Leader

Patricia BEAUPIED, Gestionnaire Leader

leader@paysloiretouraine.fr

02 47 57 30 83

INFOS GÉNÉRALES LEADER

Le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen pluriannuel financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER).

LEADER permet de soutenir des **projets innovants** de développement durable qui répondent à la stratégie définie par les acteurs du territoire.

Pour la programmation LEADER 2023-2027, le territoire du Pays Loire Touraine bénéficie d'une enveloppe de **1 030 000 €** pour subventionner les initiatives locales s'inscrivant dans les enjeux de développement de la stratégie LEADER 2023-2027.

Le programme LEADER est porté par le Syndicat mixte du Pays Loire Touraine désigné Groupe d'Action Locale (GAL) Loire Touraine. Le GAL est responsable de la mise en œuvre du programme. L'organe décisionnel du GAL est le **Comité de programmation**. Cette instance, composée de 5 acteurs publics et 9 acteurs privés, décide de l'attribution des subventions sur la base d'une grille de sélection des projets. Le Comité de programmation se réunit 1 fois par trimestre.

Comité de programmation

Le comité de programmation se compose d'un collège public et d'un collège privé (représentant + de 50% des membres).

public

le Président du Pays
1 élu par communauté de communes

privé

Des représentants du Conseil de développement,
d'associations et d'entreprises locales, des citoyens



VOTRE PROJET DOIT RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE LEADER ET S'INSCRIRE DANS L'UNE DES FICHES ACTIONS PRÉSENTÉES CI-APRÈS :

La stratégie Leader 2023-2027 du Pays Loire Touraine et son plan d'actions :

2023

2027

Priorité ciblée : Renforcer la résilience du territoire et garantir un cadre de vie propice au bien-être de ses habitants

OS1 : RENFORCER LES DYNAMIQUES DE LIEN SOCIAL ET ORGANISER UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTES ET ACCESSIBLES

FA1 : Maintenir une offre d'accueil de qualité et accessible à tous les habitants

OS2 : VALORISER ET PRÉSERVER LES RESSOURCES LOCALES CREATRICES D'EMPLOIS

FA2 : Accompagner le développement de la filière alimentaire locale et valoriser les produits locaux

OS3 : ENCOURAGER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PLUS DURABLES

FA3 : Développer le tourisme vert et préserver la biodiversité et les patrimoines naturels

FA4 : Accompagner la sobriété des ressources et des aménagements

FA 5 Coopération

Améliorer l'accès aux services et commerces

Communiquer collectivement sur l'offre existante : informer, sensibiliser, diffuser, former, animer

- mise en place de campagnes collectives d'information, de sensibilisation, d'animation

Exemple de projets : création d'un forum, d'un évènement culturel en lien avec une offre de services, déploiement d'une application numérique, mise en place d'une signalétique adaptée...

Type de dépenses éligibles : frais de communication (conception, impression, diffusion), prestation d'animation et de services, frais de personnel, frais de logistique, signalétique, mobilier ...

Accompagner l'itinérance des services et des commerces : questionner, mutualiser, expérimenter

- appui au développement de l'itinérance des commerces et des services et expérimentation de portage à domicile, de conciergerie itinérante

Exemple de projets : acquisition et aménagement d'un véhicule pour la mise en place d'un service ou commerce itinérant, aménagement d'un guichet mobile d'information...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, acquisition et aménagement de véhicules (véhicules électriques/GNV/hydrogène, vélo, triporteur, remorque), matériels, aménagement de locaux, matériaux et fournitures, matériel informatique ...

Proposer une offre d'habitat adapté, inclusif et intergénérationnel

Définir une nouvelle offre de logements adaptés : questionner, étudier, analyser

- études et accompagnement pour la création de nouveaux logements adaptés pour les étudiants, apprentis, saisonniers, seniors

Exemple de projets : étude de faisabilité pour la création d'un logement adapté, organisation d'une animation (forum, conférence...) sur l'offre d'habitat adapté, inclusif et intergénérationnel...

Type de dépenses éligibles : études, prestation d'animation et de services, frais de conseils et d'expertise, frais de communication, signalétique, frais de logistique, matériels et petits équipements ...

Concevoir de nouveaux logements adaptés pour les publics cibles : expérimenter

- aménagement intérieur, équipements, gestion/animation de logements adaptés
- écoconception de logements saisonniers

Exemple de projets : aménagement intérieur de logements adaptés intergénérationnels, structuration d'un réseau de location entre habitants et travailleurs temporaires (saisonniers, étudiants...), création de logements saisonniers en écomatériaux...

Type de dépenses éligibles : travaux d'aménagement intérieur, équipements et mobiliers, écomatériaux, signalétique, prestation d'animation et de services, frais de personnel, frais de communication ...

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte)

Établissements publics dont les chambres consulaires

Associations loi 1901

Entreprises (microentreprises, PME) et groupements d'entreprises (microentreprises, PME)

Développer l'offre de mobilité active et partagée

Communiquer collectivement sur les mobilités actives et partagées : informer, sensibiliser, animer

- mise en place d'actions collectives de sensibilisation, de communication, d'animation

Exemple de projets : organisation de programme d'animations (forum, conférence, atelier...), réalisation d'outils de communication pour promouvoir les modes actifs de déplacement...

Structurer l'offre de mobilité active et partagée : expérimenter, mutualiser

- mise en place d'outils numériques et d'ingénierie pour structurer l'offre de mobilité

Exemple de projets : création d'outils (site internet, application, logiciels, plateforme...) présentant l'offre et l'intermodalité, études et ingénierie pour la structuration de l'offre de mobilité durable...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, prestation d'animation et de services, frais de formation, frais de communication (conception, impression, diffusion), frais de conception d'outils numériques, matériel informatique, mobilier...

Développer l'offre de mobilité active et partagée : expérimenter

- expérimentations de transports partagés : covoiturage, autopartage, navette
- aménagement de cheminements doux stratégiques (revêtement perméable)

Exemple de projets : acquisition de véhicules en libre-service, matérialisation de points de covoiturage, équipements et aménagements facilitant l'accès piéton/vélos aux zones de services ...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, prestation d'animations et de services, frais de formation, frais de logistique, signalétique, mobilier extérieur, véhicules (véhicules électriques/GNV/ hydrogène, vélo, triporteur, remorque), fournitures et matériaux, matériels et petits équipements, travaux de cheminement perméable ...

Faciliter les rencontres intergénérationnelles et le partage de savoirs

Définir et concevoir de nouveaux lieux de sociabilité : étudier, expérimenter

- études pour la création de tiers-lieux, cafés associatifs, lieux de rencontres
- animation, aménagement (hors tiers-lieux) et fonctionnement des lieux de sociabilité

Exemple de projets : étude de faisabilité pour la création d'un nouveau lieu de sociabilité, aménagements de locaux (hors-tiers lieux), création d'un poste de coordinateur/animateur d'un lieu de sociabilité, création d'espaces de coworking...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, prestations d'animation et de service, frais de formation, frais de communication, frais de conception d'outils numériques, frais de logistique, signalétique, mobilier intérieur et extérieur, aménagement et équipements de locaux (hors tiers-lieux), fournitures et matériaux, matériel informatique, matériels et petits équipements ...

Favoriser le partage de savoirs et connaissances : expérimenter, animer

- animation ou prestation de micro apprentissage, de transfert/partage de connaissances

Exemple de projets : mise en place d'un programme d'animations artisanales, création d'ateliers de réparation, prestation de médiation numérique, création de contenus de micro apprentissage (vidéo, livret, application), création d'un réseau d'échanges de savoirs ...

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte)

Établissements publics dont les chambres consulaires

Associations loi 1901

Entreprises (microentreprises, PME) et groupements d'entreprises (microentreprises, PME)

Accompagner la mise en œuvre des démarches territoriales alimentaires

Accompagner le volet opérationnel des PAT et dynamiques alimentaires locales :
étudier, sensibiliser, expérimenter, structurer

- mise en place d'actions découlant des PAT ou dynamiques alimentaires locales

Exemple de projets : expérimentations de pratiques agronomiques alternatives, appui à l'émergence de filières alimentaires locales, actions de sensibilisation et de communication sur l'agriculture et l'alimentation locale durable...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, frais de formation, prestation d'animation et de services, frais de communication, frais de logistique, travaux d'aménagement et d'équipements, signalétique, mobiliers, matériels, fournitures et matériaux, véhicules (électriques, GNV, hydrogène), remorques et véhicules légers (vélo, triporteur, gyropode, trottinette) liés à une opération de valorisation des produits locaux ...

Développer une offre touristique valorisant les produits locaux

Concevoir de nouvelles offres touristiques : innover, promouvoir, accueillir, découvrir

- création et promotion de nouvelles prestations d'œnotourisme ou d'agritourisme
- aménagement d'espaces dédiés à l'accueil des touristes et à la découverte de l'activité

Exemple de projets : organisation d'animations, de circuits visant à faire découvrir l'activité, le savoir-faire, les produits, aménagement d'espaces d'accueil, de scénographie permettant la découverte de l'activité/du produit, création d'outils/mobiliers pédagogiques, conception d'outils promotionnels...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, frais de formation, prestation d'animation et de services, frais de communication, frais de logistique, travaux d'aménagement et d'équipements, signalétique, mobiliers, matériels, fournitures et matériaux, véhicules (électriques, GNV, hydrogène), remorques et véhicules légers (vélo, triporteur, gyropode, trottinette) ...

Développer la consommation de produits locaux pour tous

Introduire davantage de produits locaux dans la restauration collective et faciliter l'accès pour tous aux produits locaux : expérimenter, structurer, communiquer

- étude et dynamique collectives pour développer l'approvisionnement en produits locaux
- structuration de réseaux d'acteurs de la filière

Exemple de projets : mutualisation de service de livraison, création d'outils de promotion/communication, création d'animations, rencontres entre les acteurs de la filière, mise en place de formation des acteurs de la filière, création d'outils permettant la structuration des réseaux...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, frais de formation, prestation d'animation et de services, frais de communication, frais de logistique, travaux d'aménagement et d'équipements, signalétique, mobiliers, matériels, véhicules (électriques, GNV, hydrogène), remorques et véhicules légers (vélo, triporteur, gyropode, trottinette) ...

Préserver les terres agricoles et améliorer la qualité des sols

Préserver le foncier agricole et la qualité des sols :
étudier, analyser, expérimenter, communiquer

- études et expertises pour la préservation et l'amélioration des sols agricoles
- actions de sensibilisation, d'animations pour la préservation des sols

Exemple de projets : expérimentation d'outils/méthodes pour préserver le foncier agricole, expérimentation de pratique/protocole pour améliorer la qualité des sols, actions de sensibilisation/formation sur la qualité des sols agricoles...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, frais de formation, prestation d'animation et de services, frais de communication, frais de logistique, signalétique, matériels, fournitures et matériaux ...

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte)

Établissements publics dont les chambres consulaires

Associations loi 1901

Entreprises (microentreprises, PME), exploitants agricoles, sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole et exerçant une activité agricole, coopératives agricoles, groupements d'agriculteurs et syndicats viticoles

Développer une offre écotouristique valorisant les patrimoines naturels

Concevoir de nouvelles offres touristiques : innover, promouvoir, accueillir, découvrir

- études, aménagements et équipements liés à la création de nouvelles offres de loisirs, d'hébergements durables, de sites écotouristiques

Exemple de projets : étude préalable à la création d'un nouveau projet écotouristique, travaux d'aménagement d'une offre écotouristique, équipements et mobiliers de découverte des patrimoines naturels, signalétique de découverte du patrimoine naturel, ...

- outils promotionnels, pédagogiques et animations innovantes de découverte des milieux naturels

Exemple de projets : création d'une application numérique pour la découverte des milieux naturels, mise en place d'un programme d'animation du patrimoine naturel, ...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, prestation d'animation et de services, frais de communication, frais de conception d'outils numériques, frais de logistique, équipements et mobiliers de découverte des milieux naturels, matériels pédagogiques, mobiliers d'agrément et de repos, signalétique, véhicules (électriques, GNV, hydrogène), remorques et véhicules légers (vélo, triporteur, gyropode, trottinette...) liés au développement de l'offre écotouristique, fournitures et matériaux, travaux d'aménagement et d'équipements, travaux paysagers et plantations ...

Développer et améliorer l'offre liée à l'itinérance douce

Concevoir de nouvelles offres : innover, promouvoir, accueillir, découvrir

- actions permettant de renforcer le maillage existant des circuits pédestres, cyclables, équestres et fluviales

Exemple de projets : étude de conception de nouvelles liaisons, expertise de balisage d'itinéraires, mise en place de signalétique, de passerelles, communication sur l'offre existante...

- équipements et services liés à l'itinérance douce

Exemple de projets : aménagement d'aires de repos et de services, mise en place de signalétique, de pontons, de mobilier de repos et d'agrément, prestation de location de matériel pour la pratique de l'itinérance douce...

Type de dépenses éligibles : frais d'études et d'expertises, frais de personnel, frais de communication, frais de conception d'outils numériques; frais de logistique, signalétique, mobiliers d'agrément et de repos, travaux d'aménagement et d'équipements d'aires de services liées à l'itinérance douce, , véhicules (électriques, GNV, hydrogène), remorques et véhicules légers (vélo, triporteur, gyropode, trottinette) liés au développement de l'offre d'itinérance douce...

Préserver la biodiversité et les patrimoines naturels

Préserver la biodiversité et les patrimoines naturels : étudier, sensibiliser, innover

- actions de sensibilisation, de connaissance et de surveillance de la biodiversité

Exemple de projets : création d'un observatoire de la biodiversité, animations autour de la connaissance et la préservation de la biodiversité et des patrimoines naturels, démarche participative de recensement de la biodiversité avec les citoyens, exposition sur les patrimoines naturels, ...

- opérations de gestion et d'aménagement durable des espaces naturels

Exemple de projets : dispositif de gestion de la fréquentation dans les espaces naturels, restauration/aménagement de milieux naturels, aménagement d'observatoires de la biodiversité, équipements pour la gestion durable des espaces naturels...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, prestation d'animation et de services, frais de communication, frais de conception d'outils numériques, frais de formation, équipements et mobiliers de découverte des milieux naturels, matériels pédagogiques, mobiliers d'agrément et de repos, signalétique, fournitures et matériaux, travaux d'aménagement et de réhabilitation des milieux naturels, travaux paysagers et plantations, ...

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte),
Établissements publics dont les chambres consulaires,
Associations loi 1901,
Entreprises (microentreprises, PME), exploitants agricoles, sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole et exerçant une activité agricole, coopératives agricoles, groupements d'agriculteurs

Réduire, réemployer et réutiliser les déchets

Repenser les déchets : sensibiliser, informer, expérimenter, innover

- stratégies de gestion durable des déchets

Exemple de projets : étude stratégique pour la gestion des déchets à l'échelle des territoires compétents, animation de filières, ...

- actions de sensibilisation, communication, formation autour de la réduction, du réemploi et de la réutilisation des déchets

Exemple de projets : animations (conférences, forum, ateliers...) autour de la gestion des déchets, opérations d'informations collectives à destinations des habitants, des entreprises, ...

- opérations de valorisation collective des biodéchets sous forme organique et énergétique

Exemple de projets : opération de compostage individuel/collectif, étude pour la valorisation énergétique des biodéchets, réflexion pour le développement de la méthanisation, ...

- animation/mobilisation autour des enjeux de l'économie circulaire et de l'économie locale de seconde main

Exemple de projets : animation pour la structuration des réseaux, actions permettant de consolider les filières de réemplois, mise en réseau des entreprises du territoire, ...

- expérimentations de réduction/réemploi/réutilisation des déchets

Exemple de projets : projet de collecte collective, création de plateforme de récupération des déchets, soutien aux projets de recyclerie/ressourcerie, expérimentation autour des emballages et du conditionnement, ...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, prestation d'animation et de services, frais de communication, frais de conception d'outils numériques, frais de formation, frais de logistique, matériel pédagogique, matériel informatique, matériaux, fournitures et équipements, ...

Diminuer les consommations en énergies et en eau

Agir pour consommer moins de ressources : sensibiliser, informer, former, expérimenter, innover

- actions de sensibilisation, formation, communication et animations locales pour encourager la rénovation thermique des bâtiments et logements

Exemple de projets : organisation d'un forum autour de la réduction des énergies, organisation de visites de chantier sur la rénovation des logements, création d'un chantier participatif pour la rénovation d'un bâtiment avec l'usage d'écomatériaux, formations...

- actions de sensibilisation, animation et communication sur la réduction de l'éclairage public

Exemple de projets : organisation d'animations (conférences, forum...) sur la réduction de l'éclairage public, sensibilisation autour de la trame noire, échanges d'expériences, formations, ...

- connaissance, sensibilisation et animations sur la ressource et les usages de l'eau
- expérimentation pour la gestion durable de l'eau potable et la gestion collective des eaux de pluie

Exemple de projets : organisation d'animations (conférences, forum, évènement culturel...) sur la préservation de l'eau, expérimentations favorisant une gestion durable des eaux de pluie et de l'eau potable (dispositif de récupération et réutilisation des eaux de pluie, équipements permettant de réduire les consommations en eau potable, expertise sur les réseaux d'eau potable...)

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, prestation d'animation et de services, frais de communication, frais de conception d'outils numériques, frais de formation, frais de logistique, matériel pédagogique, matériel informatique, matériaux, fournitures et équipements, ...

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte)

Établissements publics dont les chambres consulaires

Associations loi 1901

Entreprises (microentreprises, PME) et groupements d'entreprises (microentreprises, PME), groupement d'agriculteurs, coopératives agricoles, syndicats viticoles

Lutter contre les effets du changement climatique et des aléas inondations

Agir pour la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces publics :
sensibiliser, former, expérimenter, mutualiser

- actions de sensibilisation/formation/communication sur l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques

Exemple de projets : actions de formation à destination des élus/des agents techniques, création d'un évènementiel, campagne de communication sur le changement climatique...

- aménagement et équipements pour traiter les îlots de chaleur

Exemple de projets : expérimentation pour lutter contre les îlots de chaleur, création d'îlots de fraîcheur

- opérations de végétalisation et désimperméabilisation des espaces publics

Exemple de projets : plantations, aménagements d'espaces végétalisés, mutualisation de matériel et services d'entretiens des espaces végétalisés....

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, prestation d'animation et de services, frais de communication, frais de conception d'outils numériques, frais de formation, frais de logistique, mobilier, matériel pédagogique, matériel informatique, matériaux, fournitures et équipements, travaux d'aménagement concernant un projet de désimperméabilisation/végétalisation des sols, travaux paysagers et plantations ...

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte)

Établissements publics dont les chambres consulaires

Associations loi 1901

Entreprises (microentreprises, PME) et groupements d'entreprises (microentreprises, PME), groupement d'agriculteurs, coopératives agricoles, syndicats viticoles

5.1 Coopération interterritoriale**Coopérer pour conforter la stratégie de développement du GAL :
échanger, partager, expérimenter, rencontrer**

- une coopération intitulée "Mise en réseau, partage d'expériences et valorisation des projets des GAL d'Indre-et-Loire"
- une coopération en lien avec chaque orientation stratégique de la stratégie Leader permettant d'approfondir la stratégie

Exemple de projets : création d'un forum, de visites de projets, d'une exposition, d'une méthodologie de projet, d'outils de communication ...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, prestation d'animation et de services, frais de communication, frais de conception d'outils numériques, frais de location, frais de logistique, frais de convivialité, matériel pédagogique, matériel d'animation, signalétique, matériels et petits équipements, ...

5.2 Coopération nationale et transnationale**Coopérer pour conforter la stratégie de développement du GAL :
échanger, partager, expérimenter, rencontrer**

- une coopération sur la thématique de la transition écologique (ressource en eau, gestion des eaux pluviales, gestion des déchets, préservation de la trame noire, mobilités durables...)
- une coopération sur la thématique du tourisme durable (hébergement des saisonniers, œnotourisme, produits locaux...)
- toute coopération en lien avec les orientations stratégiques de la stratégie Leader

Exemple de projets : animation de dynamiques territoriales, réalisation de diagnostic et études stratégiques, mise en place d'actions de sensibilisation, d'outils et de méthodes de gestion durable/réduction de consommation des ressources, mise en place d'actions en faveur du développement de l'écotourisme, actions de communication et promotion ...

Type de dépenses éligibles : études, frais de personnel, prestation d'animation et de services, frais de communication, frais de conception d'outils numériques, frais de location, frais de logistique, frais de convivialité, matériel pédagogique, matériel d'animation, signalétique, matériels et petits équipements, ...

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, syndicat mixte)

Établissements publics dont les chambres consulaires

Associations loi 1901

Entreprises (microentreprises, PME)

MODALITÉS GÉNÉRALES

Eligibilité géographique

Les actions doivent se dérouler sur le territoire du GAL (cf. carte page 2) ou contribuer directement à la mise en œuvre de la priorité au bénéfice des acteurs du territoire.

Les projets situés dans un pôle de centralité (Amboise) ou dans une unité urbaine (communes du Pays situées dans l'unité urbaine de Tours : Amboise, Bléré, Cangey, Chargé, Civray-de-Touraine, La-Croix-en-Touraine, Dierre, Larçay, Limeray, Montlouis-sur-Loire, Nazelles-Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint-Martin-le-Beau, Saint-Ouen-les-Vignes, Vernou-sur-Brenne, La-Ville-aux-Dames, Vouvray...) sont éligibles mais la quote-part de la maquette FEADER est limitée à 20 % de l'enveloppe.

Sont décomptés dans les 20% les projets :

- d'investissements matériels dont le lieu d'implantation est physiquement situé dans une unité urbaine de plus de 30 000 habitants ou dans un des 16 pôles de centralité du SRADDET
- d'investissements immatériels, d'étude, d'animation, de formation, dont le rayonnement est strictement limité à ces territoires « urbains »

Eligibilité temporelle

Pour être éligible, une dépense doit avoir fait l'objet d'une demande d'aide avant son début d'exécution. Tout commencement d'exécution d'une dépense (signature d'un devis, d'un bon de commande, notification d'un marché public, paiement d'un acompte, d'une facture...) avant l'accusé de réception de la demande d'aide remet en cause l'éligibilité de cette dépense.

Montants et taux d'aide applicables

- Taux de cofinancement du FEADER : 80% (**1 € public = 4 € FEADER**)
- Autofinancement supporté par tout porteur de projet (public et privé) : 20% minimum. Toutefois, pour les privés, le mécénat, les dons ou toute autre contribution privée intervenant sur l'assiette éligible retenue pourront venir réduire la part d'autofinancement du porteur de projet.
- Plancher de la subvention FEADER : 2 000 €
- Plafond de la subvention FEADER : 40 000 €
- Montant minimal de l'aide publique : 6 250 € minimum d'aide publique par projet
- Plafond d'aide publique par projet d'investissement matériel : 125 000 €

Dépenses inéligibles

Les frais professionnels des personnels, le matériel d'occasion (ainsi que le matériel reconditionné en usine), les investissements de simple remplacement, le crédit-bail, les coûts d'amortissement, les contributions en nature, l'ouverture et tenue des comptes bancaires.

Livrables

Lors de la dernière demande de paiement, les actions devront être justifiées par des livrables (photo, bilan de l'opération, rapport d'étude...).

PRÉCAUTIONS

Demande d'aide préalable

Vous devez faire une demande de subvention avant de démarrer votre projet. Il ne faut donc pas signer de bons de commande, devis, contrats... avant la date de confirmation du dépôt de votre dossier. Prenez contact avec l'équipe Leader pour vous assurer de l'éligibilité de votre projet et être accompagné dans le montage de votre dossier.

Cofinancement public

Vous devez absolument bénéficier d'un cofinancement public sur votre projet pour solliciter une subvention Leader. L'autofinancement d'un porteur de projet public ou une subvention publique permettent de solliciter une subvention Leader.

Capacité de trésorerie

Vous devez disposer d'une capacité de trésorerie suffisante pour solliciter une subvention Leader. La subvention Leader attribuée n'est versée qu'une fois le projet finalisé, sur présentation des factures acquittées.

Le circuit de gestion d'un dossier Leader est long, à titre indicatif, les délais moyens observés sur la programmation 2014-2022 :

Délai entre dépôt dossier/paiement	Délai entre validation / paiement	Délai entre dernière facture acquittée / paiement	Délai entre dépôt dossier paiement / paiement
1032 j (2 ans et 10 mois) mini : 1 an et 3 mois	709 j (1 an et 11 mois) mini : 7 mois	561 j (1 an et 6 mois) mini : 3 mois	342 j mini : 39 j

Contrôles

Le projet doit être conforme aux réglementations nationales. Lors de l'instruction des dossiers de demande d'aide et de paiement, les vérifications porteront notamment sur la légalité du portage juridique et le respect des règles d'urbanisme, des normes environnementales et du code des marchés publics. Des contrôles de l'organisme payeur peuvent également être réalisés après l'instruction des dossiers. Pour tout projet d'investissement, une visite sur place de l'opération sera réalisée avant la mise en paiement du dossier.

CIRCUIT DE GESTION D'UN DOSSIER LEADER

Prenez contact avec l'Animatrice Leader le plus en amont possible de votre projet.

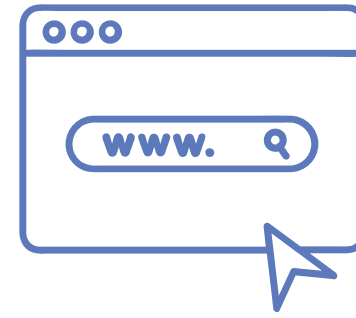
- L'échange avec l'Animatrice Leader permet de **déterminer l'éligibilité de votre projet** à la stratégie Leader 2023-2027 et d'identifier les dépenses éligibles, les cofinancements et les partenaires à mobiliser.
- Si votre projet s'inscrit dans la stratégie Leader, vous devez déposer une **demande de subvention** sur le portail régional « Nos Aides en Ligne ». L'étape 1 permet d'enregistrer un pré-dépôt de dossier et d'éditer un accusé de réception de demande de subvention. **Cette étape est indispensable pour fixer la date de début d'éligibilité de votre projet.** La procédure Nos aides en ligne est détaillée à la page suivante.

A partir de cette étape vous pouvez commencer votre projet (signature des devis, bons de commandes, contrats...) sans avoir néanmoins la garantie d'obtenir une subvention Leader.

- L'Animatrice Leader vous accompagne dans la constitution du dossier de demande de subvention (pièces justificatives, plan de financement...).
- Votre **dossier de demande de subvention complet** est instruit par le **service régional** en charge du Leader.
- Après instruction et conformité de votre dossier, vous venez présenter votre projet en **Comité de programmation Leader du Pays** pour sélection par les membres du Comité. La sélection des projets se base sur une **grille de sélection** qui vous sera remise par l'Animatrice Leader.
- Une **convention d'attribution de subvention** est éditée. Elle fixe le montant de la subvention et les dépenses retenues pour le projet.
- Une fois votre **projet réalisé**, sur présentation de factures acquittées, des justificatifs de réalisation et des justificatifs de versement des cofinancements vous devez déposer une **demande de paiement**. La gestionnaire Leader vous accompagne dans le montage de votre dossier de paiement.
- Le **versement de la subvention Leader** interviendra après instruction par le service régional de votre dossier de paiement et la réalisation, le cas échéant, d'une **visite de vérification sur place**.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE LEADER

1. Se connecter



Portail nos aides en ligne

Utiliser de préférence le navigateur Internet Mozilla Firefox ou Chrome pour éviter les dysfonctionnement.

1. Créer un compte (sans passer par France Connect) - 1 lien d'activation reçu par mail



Bienvenue sur le portail de demandes d'aides en ligne de la Région Centre-Val de Loire

Connectez-vous à votre espace personnel.

Pour déposer une demande d'aide auprès de la Région Centre-Val de Loire, il est nécessaire de se créer un compte sur le Portail :

- Vous souhaitez comprendre comment créer/modifier votre compte Portail, connaître la différence entre un "compte" et un "tiers", un guide est accessible et téléchargeable [ici](#).
- Vous souhaitez obtenir de l'aide sur l'utilisation du Portail Nos Aides en Ligne, veuillez contacter l'Assistance. Un guide explicatif de la démarche pour contacter l'Assistance est accessible et téléchargeable [ici](#).

Si vous avez été notifié de l'obtention d'une aide et souhaitez solliciter le versement de cette aide, un guide explicatif de la démarche de **demande de paiement** est accessible et téléchargeable [ici](#).

*Pour information : Vous pouvez vous déconnecter à tout moment. L'ensemble des informations saisies sera conservé à votre prochaine connexion lorsque vous passez sur une autre page en cliquant sur "Suivant" ou "Précédent" pour enregistrer votre saisie. De plus, une fois que vous avez initié une demande d'aide régionale, vous avez **90 jours maximum** pour la transmettre aux services de la Région dans le respect des dates limites de dépôt des demandes d'aides. Passé ce délai de **90 jours**, toute demande non transmise est supprimée automatiquement.*

Connexion

Identifiez vous avec votre compte :

Utilisez FranceConnect pour vous connecter ou créer un compte UNIQUEMENT pour les personnes physiques "particuliers" (cela exclut les entrepreneurs individuels et les personnes morales)



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Ou

Connexion

Tous les champs sont obligatoires

Identifiant ou adresse électronique

Mot de passe

[Mot de passe ou identifiant oublié ?](#)

Se connecter

Vous n'avez pas encore de compte ? [Créez-en un.](#)

Assistance

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE LEADER

2. Déposer une pré-demande Leader

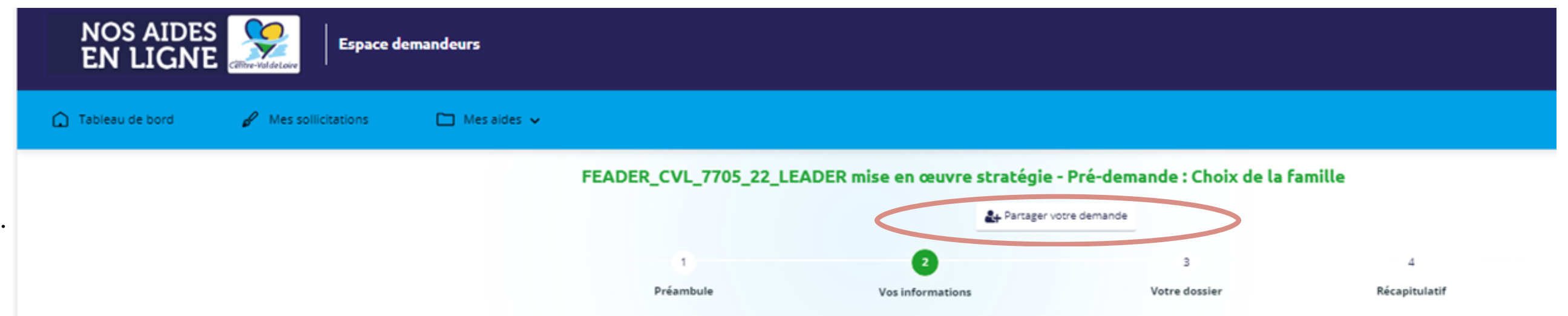
Partie 1 Préambule

Le guide pour la saisie de la demande sur le Portail « Nos Aides en Ligne » est téléchargeable (Pdf - 28 pages - 1 599Ko).

Partie 2 Vos informations

Partager la demande avec le Pays Loire Touraine :
leader@paysloiretouraine.fr

Compléter les informations demandées (structure, SIRET...).



Partie 3 Votre dossier

Les informations générales : intitulé du projet, aide publique sollicitée, localisation du projet, présentation résumée du projet, taille de la structure demandeuse en nombre d'ETP.

L'identification du GAL de rattachement (= territoire portant le programme Leader) : [GAL LOIRE TOURAINE](#)

Le numéro de la fiche action à laquelle se rattache votre projet : [à déterminer avec l'Animatrice Leader.](#)

Le calendrier prévisionnel des dépenses

Le plan de financement prévisionnel :

- les dépenses : à présenter par poste de dépenses (un poste de dépense peut-être qualifié de "dépense 1" ou "communication" par exemple). **Chaque poste de dépense doit être rattaché à un devis.** Pour la pré-demande, le même document (devis, extrait de catalogue...) peut-être joint pour tous les postes de dépenses.

Lors de la pré-demande le projet doit être suffisamment mature : il est nécessaire de rester sur le même projet entre la pré-demande et la demande d'aide (les postes de dépenses et les budgets doivent rester cohérents entre les 2 étapes).

- les ressources (autres financements publics, privés, autofinancement du porteur de projet)

Le plan de financement doit être présenté à l'équilibre.

Les informations bancaires - RIB

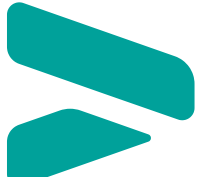
Les pièces justificatives :

- avis SIRENE,
- délibération d'élection du représentant légal,
- délibération approuvant le projet et autorisant la sollicitation d'une subvention,
- statuts,
- formulaire de respect de la commande publique le cas échéant.

Partie 4 Récapitulatif de votre demande

Le récapitulatif de la demande peut-être téléchargé pour relecture. Après vérification des données saisies il faut cliquer sur transmettre pour envoyer la pré-demande. La pré-demande peut être complétée en plusieurs fois, pensez à bien enregistrer votre saisie avant de vous déconnecter.

! Délai maximum entre le début de la saisie de la pré-demande et la transmission de la pré-demande : 90 jours (au delà la pré-demande est annulée).

 2023-2027

Programme européen **LEADER**

du Pays Loire Touraine

EQUIPE LEADER

Sophie LAINÉ, Animatrice Leader

Patricia BEAUPIED, Gestionnaire Leader

leader@paysloiretouraine.fr

02 47 57 30 83

www.paysloiretouraine.fr

*Pays Loire
Touraine*

PAYS LOIRE TOURAINE

**VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE**